

Académie :	Session :
Examen ou Concours :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Épreuve/sous-épreuve :	
NOM :	
<i>(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)</i>	
Prénoms :	N° du candidat
Né(e) le :	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px;"></div>
<i>(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)</i>	

Groupement Interacadémique II	SESSION 2007	Code : 7VSP3
DIPLÔME NATIONAL DU BREVET		
VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE – Série Professionnelle		
SUJET	Durée : 1 HEURE	Coefficient : 1
	Nombre total de pages : 6	N° de page/total : 1/6

L'usage de la calculatrice électronique est interdit.

ORTHOGRAPHE ET PRESENTATION : 2 points

Le sujet comporte 3 parties

Ne rien inscrire dans la partie grisée ci-dessus

1^{ère} partie : ENTREPRISE ET VIE PROFESSIONNELLE /5 points

Michel prépare un BEP dans un lycée professionnel. Il effectue au cours de sa formation un stage en entreprise. Son statut est régi par la convention de stage ci-dessous.

CONVENTION DE PÉRIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE

Entre l'entreprise (ou organisme) : NAVIN
représentée par : M. BIDET
et le lycée professionnel : Jean Monnet
représenté par son proviseur : M. BOLIER
Il a été convenu ce qui suit :
[...]

Art. 2 - Les objectifs et les modalités de cette période de formation sont consignés dans l'annexe pédagogique : durée, calendrier et contenu des différentes séquences, conditions d'accueil de l'élève dans l'entreprise, modalités selon lesquelles est assurée la complémentarité entre la formation reçue en établissement et en entreprise.
[...]

Art. 4 - La convention comprend des dispositions générales et des dispositions particulières constituées par les annexes pédagogique et financière.

L'ensemble du document doit être signé par le chef d'établissement et le représentant de l'entreprise d'accueil de l'élève ; il doit en outre être visé par l'élève (ou son représentant légal s'il est mineur), par le ou les enseignants chargés du suivi de l'élève et par le tuteur.

Art. 5 - Les stagiaires demeurent, durant ces périodes de formation en entreprise, sous statut scolaire. Ils restent sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement scolaire. Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération de l'entreprise. Une gratification peut leur être versée si son montant ne dépasse pas 30% du SMIC, avantages en nature compris.
[...]

Art. 10 - Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée.

Le chef d'établissement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée ou à l'occasion de son stage dans l'entreprise.

Art. 11 - En application des dispositions de l'article L41 2-8-2a et de l'article D41 2-6 du Code de la sécurité sociale les stagiaires bénéficient de la législation sur les accidents du travail.

En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident au chef d'établissement dans la journée où l'accident s'est produit ou au plus tard dans les 24 heures.

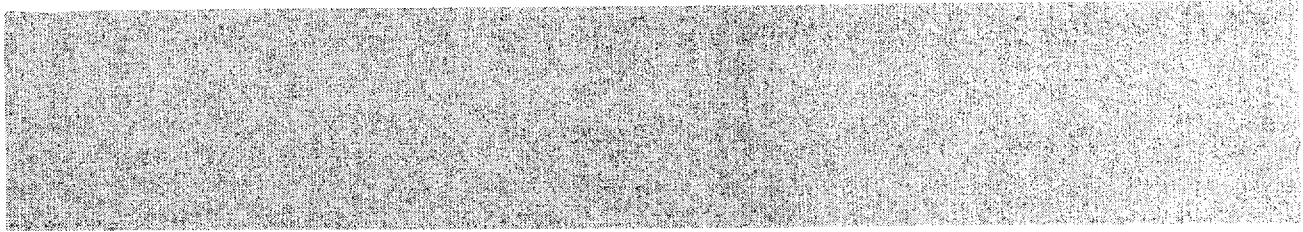
La déclaration du chef d'établissement ou d'un de ses préposés doit être faite par lettre recommandée à la caisse primaire d'assurance maladie dont relève l'établissement, avec demande d'avis de réception, dans les 48 heures non compris les dimanches et jours fériés.

Le représentant de l'entreprise :

Le proviseur :

Le professeur :

Le tuteur :



Ne rien inscrire dans la partie grisée ci-dessus

1.1 Souligner dans la convention l'article relatif aux accidents du travail.

1.2 Indiquer les démarches à effectuer suite à un accident du travail lors de la formation en entreprise.

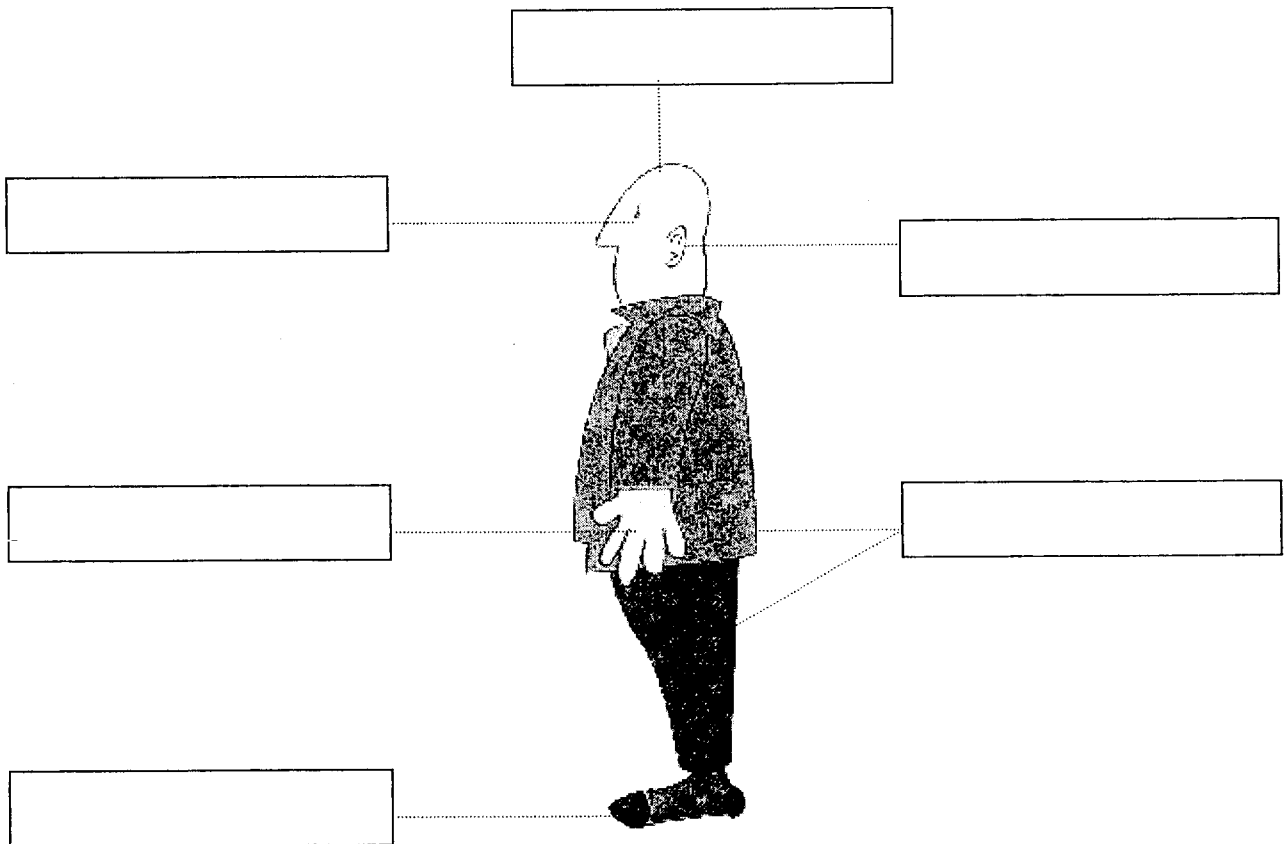
1.2.1 Démarches à effectuer par le responsable de l'entreprise :

.....
.....

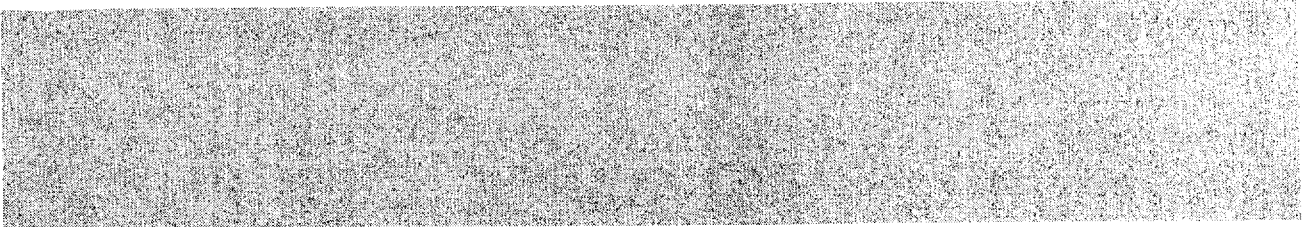
1.2.2 Démarches à effectuer par le chef d'établissement :

.....
.....

Dans le métier de Michel, il est utile de porter des systèmes de protection contre les risques professionnels.



1.3 Nommer l'équipement de protection individuelle correspondant à chaque partie du corps exposée aux différents risques que rencontre Michel dans son métier.
Inscrire les réponses dans les encadrés.



Ne rien inscrire dans la partie grisée ci-dessus

1.4 Pour effectuer des travaux en hauteur un autre équipement de protection individuelle est indispensable. Le citer :

.....

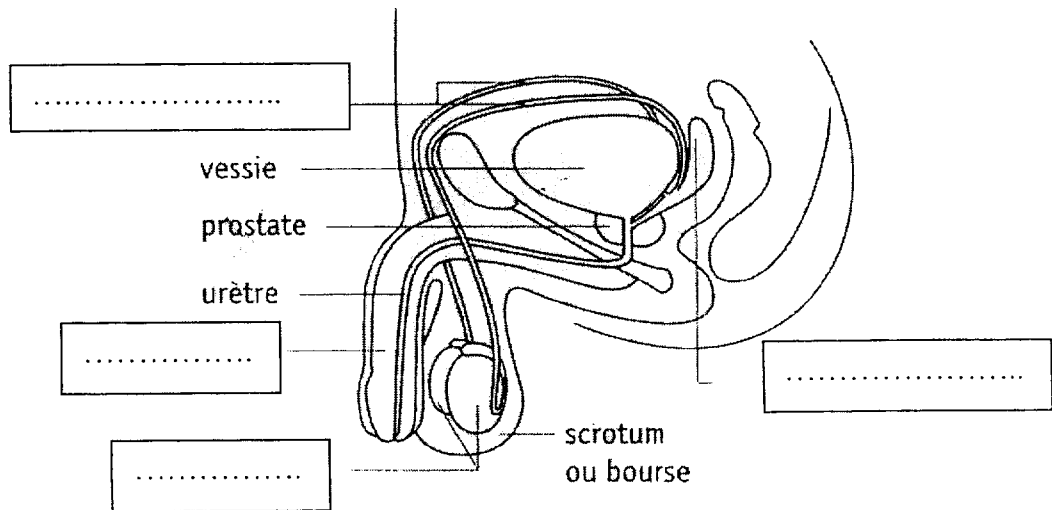
2^{ème} partie : SANTÉ /7 points

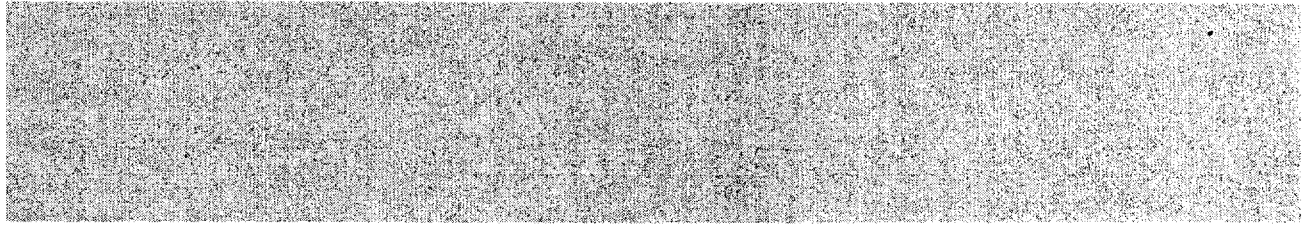
Dans le cadre de l'éducation à la santé, le lycée propose une information concernant la vie affective et sexuelle.

Liste d'organes appartenant à l'appareil génital masculin :

pénis, testicules, vésicules séminales, canaux déférents

2.1 A partir de la liste, compléter la légende de ce schéma.



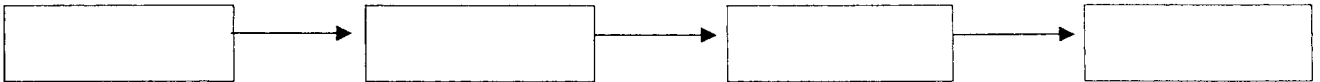


Ne rien inscrire dans la partie grisée ci-dessus

2.2 Reporter le nom de chaque organe de la liste en face de son rôle.

Rôles	Organes
stockent les spermatozoïdes	
permet la relation sexuelle	
fabriquent des spermatozoïdes	
conduisent les spermatozoïdes	

2.3 Placer les noms des organes de la liste dans l'ordre du trajet suivi par les spermatozoïdes.



Le sperme peut contenir le virus du SIDA.

2.4 Indiquer la signification du sigle :

S :

I :

D :

A :

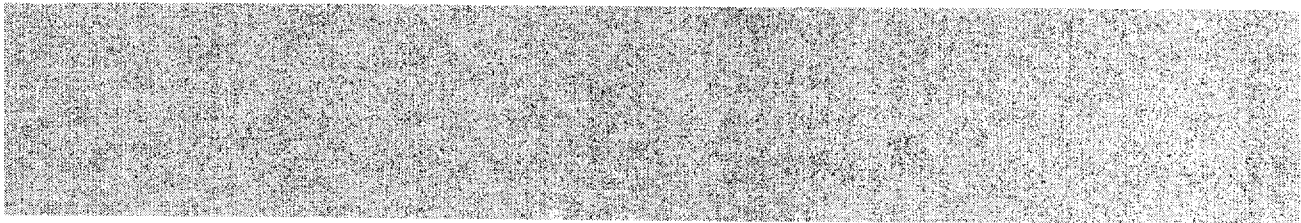
2.5 Citer deux autres voies de transmission de ce virus.

-

-

2.6 Nommer le moyen de prévention individuelle qui évite la transmission du virus du SIDA.

-



Ne rien inscrire dans la partie grisée ci-dessus

3^{ème} partie : CONSOMMATION

/6 points

BUDGET MENSUEL (en €)					
RECETTES		DÉPENSES CHARGES FIXES		DÉPENSES COURANTES	
Salaire	1101,15	Téléphone	53,35	Habillement	106,70
Prime	0	Crédit	0	Santé	58,70
Prestations sociales	0	Epargne	76
Remboursement maladie	19
Autres revenus	0
TOTAL REVENUS	1120,15			TOTAL DEPENSES	1095,80

3.1 Classer et compléter les dépenses suivantes sur la feuille de budget :

- loyer : 254,60
- alimentation : 183
- loisirs : 150
- impôts : 121,95
- EDF : 22,90
- transports : 68,60

3.2 Qualifier ce budget en cochant la bonne réponse.

- budget excédentaire
- budget équilibré
- budget déficitaire

3.3 Parmi les solutions proposées ci-dessous, en cocher trois qui permettraient l'achat d'un lecteur DVD à 60€ sans nuire à l'équilibre du budget

- acheter le lecteur DVD immédiatement
- attendre le mois prochain
- payer avec son épargne
- se permettre un découvert
- payer en plusieurs fois
- réduire les dépenses pour les loisirs

3.4 Citer deux modes de paiement possibles pour régler l'achat du lecteur DVD.

-
-